Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20260626-56_2026-DE

Mairie · Ti-kêr
Langonnet • Langoned

COMMUNE DE LANGONNET – 56630

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU 24 JUIN 2026

Délibération n° 56_2026

Objet : Subvention à l'association Ty ar Milad

Nombre de conseillers
En exercice:19
Présents: 17
Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre juin, le Conseil municipal de la Commune de LANGONNET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Culturel, sous la présidence de M. Éric JEAN, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le 17 juin deux mille vingt-six.

Présents : M. JEAN Eric ; Mme CORFDIR Claudine ; M. SIMON Fabien ; Mme PICARDA Anne-Marie ; M. BARBEREAU Thierry ; Mme WALLET Sigrid ; M. BLANES Frédéric ; Mme BOUTTIER Martine ; Mme BOTTARELLI Laëtitia ; M. DERRIEN Thomas ; Mme CLAVIER Carole ; M. CLAVIER Jean-Claude ; Mme GERVAIS Elizabeth ; M. BERNARD Gilles; Mme MONFORT Marie-Christine ; M. LE CRAS Yann ; Mme LE JORT Marion.

Représentés : M. DERENNE David (pouvoir à M. BARBEREAU Thierry)
M. BRETEAU Alain (pouvoir à Mme CLAVIER Carole)

Mme WALLET Sigrid a été désignée secrétaire de séance.

M. Le Maire expose :

Les subventions aux associations pour 2026 ont été délibérées en février, avant les élections municipales.

En avril 2026, la commune a été sollicitée par l'association Ty ar Milad, qui œuvre pour le bien être des résidents des Asphodèles du Faouët, résidence -autonomie.

Il est proposé au Conseil municipal de verser une subvention de 50 euros à l'association, comme les années précédentes.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, 19 pour, d'accorder la subvention de 50 euros à l'association Ty ar Milad.

Pour copie conforme
Le Maire

Éric JEAN

MAIRIE DE LANGONNET
56630 (Morbihan)